



REDEVANCE
Gestion des déchets ménagers

SGC DE PONTIVY
36 RUE ALBERT DE MUN BP60031
56300 PONTIVY

Service délégué : SMICTOM Centre-Ouest 35

4775-001195-0003-2



Mes références :

N° de client : 66169 (Professionnel)
N° de facture : 139165

Adresse de production:

COCCI MARKET
11 RUE PAUL MAULION
56430 MAURON

FJC DISTRIBUTION COCCI MARKET
11 RUE PAUL MAULION
56430 MAURON

Vous souhaitez connaître le nombre de levées effectuées, accédez à votre compte depuis internet en vous connectant sur <https://smictom-centreouest35.ecocito.com>
La clé d'activation de votre compte est :
BT08-WCDR-OZDT-NL13

Saint-Méen le Grand, le lundi 19 mai 2025

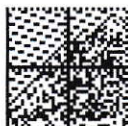
Détail de votre facture pour l'année 2025

Désignation	Période de service	Type de redevable	Quantité	Prix unitaire	T.V.A	Montant T.T.C
Facturation des ordures ménagères 2025						
Abonnement au service 0660 OM (n° puce : E114A7A9500104E0)	du 01/01/2025 au 31/12/2025	Professionnel	365 / 365	60,00 €*	0,00 €	60,00€
0660 OM (n° puce : E114A7A9500104E0) - Forfait levées + entrées	du 01/01/2025 au 31/12/2025	Professionnel	26 / 26	1122,00 €*	0,00 €	1 122,00€
Abonnement au service 0660 OM (n° puce : E114A7A9500104E0)	du 01/03/2024 au 31/12/2024	Professionnel	306 / 366	63,63 €*	0,00 €	53,20€
0660 OM (n° puce : E114A7A9500104E0) - Forfait levées	du 01/03/2024 au 31/12/2024	Professionnel	30 / 36	1121,93 €*	0,00 €	934,94€
COCCI MARKET	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Professionnel	1	-988,14 €*	0,00 €	-988,14€
NET A PAYER						1 182,00€

RENSEIGNEMENTS ET RECLAMATIONS

Paiement sous 30 jours après réception

SMICTOM CENTRE-OUEST D'ILLE-ET-VILAINE (le lundi, le mercredi, le jeudi et le vendredi de 13h30 à 16h30 et le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30)
TEL 02 99 09 57 26 (choix n°2) ou redavance@smictomco.fr



Talon de paiement

à joindre à votre chèque

FJC DISTRIBUTION COCCI MARKET
11 RUE PAUL MAULION
56430 MAURON

A05611
PLOERMEL
COMMUNAUTE



Référence facture : 139165

Montant en euros : 1 182,00 €

**CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9**

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER



076009200255

940033000160 2501000000001391650560384991806

118200

DETAIL DE L'UTILISATION DU SERVICE POUR L'ANNEE 2024

Bac 0660 - n° puce : E114A7A9500104E0 - Nombre de levées : 22

11/03/2024	02/04/2024	08/04/2024	22/04/2024	06/05/2024	27/05/2024	17/06/2024	01/07/2024
22/07/2024	29/07/2024	05/08/2024	19/08/2024	02/09/2024	16/09/2024	30/09/2024	21/10/2024
04/11/2024	18/11/2024	25/11/2024	09/12/2024	23/12/2024	30/12/2024		

TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L. 252 A du livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D. 1617- 23, R. 2342-4 du code général des collectivités territoriales par M. le Président de la Communauté de Communes ou son représentant dûment habilité par délégation.

VOIE DE RECOURS Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la somme indiquée au recto en saisissant le Tribunal d'instance territorialement compétent si la somme en litige est égale ou inférieure à 10 000 euros, ou le Tribunal de grande instance territorialement compétent si la somme en litige est supérieure à 10 000 euros, conformément à l'article L. 1617-5 du Code général des collectivités territoriales.

Vous avez la possibilité d'effectuer votre règlement :

- Par chèque bancaire ou postal, libellé à l'ordre du Trésor Public, en joignant le Talon Optique, sans autre document, dans l'enveloppe retour adressée à l'adresse mentionnée sur le Talon Optique.
- En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).
 - Par virement bancaire : sur le compte bancaire du SGC de Pontivy, coordonnées bancaires IBAN (format SEPA international) : FR 563000100648 E565000000047 / BIC : BDFEFRPPCCT
- Par internet : en vous connectant sur www.payfp.gouv.fr et en saisissant les informations suivantes :

Identifiant : 016507

Référence : 2025-92-00-139165

*Conformément aux délibérations 89-92 & 93 du comité syndical du SMICTOM Centre-Ouest 35 en date du 16 décembre 2014 et selon le règlement de service visé en Préfecture le 26/12/2023 ; conformément à la délibération 36 du Comité syndical du SMICTOM Centre-Ouest 35 en date du 30 juin 2015 ; conformément aux délibérations 72-73 & 74 du Comité syndical du SMICTOM Centre-Ouest 35 en date du 12 décembre 2023 ; conformément aux délibérations 62-63-64 & 65 du Comité syndical du SMICTOM Centre-Ouest 35 en date du 19 décembre 2024.
Les levées supplémentaires éventuelles effectuées en 2025 seront facturées en 2026.

*Grille "Professionnels" 2025

Modèle de bac (volume en litres)	120	240	340	660
Abonnement au service	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Forfait incluant 26 levées	204,00 €	408,00 €	578,00 €	1 122,00 €
Abonnement + Forfait	264,00 €	468,00 €	638,00 €	1 182,00 €
Tarif applicable par levées supplémentaire au-delà de 36 levées	6,00 €	12,00 €	17,00 €	33,00 €

*Grille "Professionnels" (2024)

Modèle de bac (volume en litres)	120	240	340	660
Abonnement au service	63,63 €	63,63 €	63,63 €	63,63 €
Forfait incluant 36 levées	292,72 €	525,72 €	703,90 €	1 121,93 €
Abonnement + Forfait	356,35 €	589,35 €	767,53 €	1 185,56 €
Tarif applicable par levées supplémentaire au-delà de 36 levées	6,36 €	12,40 €	17,28 €	30,20 €

Bac secondaire 2025

Abonnement au service	60,00 €	60,00 €	60,00 €	60,00 €
Tarif applicable par levées supplémentaire	6,00 €	12,00 €	17,00 €	33,00 €

Bac secondaire (2024)

Abonnement au service	63,63 €	63,63 €	63,63 €	63,63 €
Tarif applicable par levées supplémentaire	6,36 €	12,40 €	17,28 €	30,20 €

Les professionnels détenteurs de plus d'un bac OMR sont facturés sous les conditions suivantes :

- Un abonnement + un forfait 26 levées pour le bac principal (plus grand volume) + levées supplémentaires éventuelles (en année N+1)
- Un abonnement + levées supplémentaires éventuelles (en année N+1) pour chaque bac secondaire

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :

- **Renseignements** : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services du SMICTOM Centre-Ouest 35
- **Réclamations** (sauf recours contentieux) : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous dans les deux mois aux services du SMICTOM Centre-Ouest 35. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant au recto du présent acte. **Attention** : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge.
- **Difficultés de paiement** : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable du Trésor Public désigné au recto du présent acte.

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du service de collecte des déchets ménagers et à la facturation de la redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères. Le destinataire des données générales est le SMICTOM Centre-Ouest 35. Les données de facturation sont transmises à titre informatif à la collectivité territoriale compétente pour la gestion des déchets et au service des finances publiques ».

Conformément au Règlement Général de Protection des Données et à la loi informatique et libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant au Délégué à la Protection des données du SMICTOM Centre-Ouest 35.

Pour tout RENSEIGNEMENT OU RECLAMATION sur la redevance, veuillez vous adresser au SMICTOM Centre-Ouest 35

Pour cela, un seul numéro (appel non surtaxé) :

02.99.09.57.26 (choix N°2) ou par mail à redevance@smictomco.fr

Adresse : 5 ter rue de Gaël – 35290 SAINT-MEEN LE GRAND

Vous pouvez également contacter ce service pour toute question liée à la Redevance.

Trier correctement et adopter certains gestes de prévention des déchets, permet de réduire le volume de ses ordures ménagères et ainsi maîtriser le montant de sa facture. Retrouvez plusieurs gestes et conseils sur le site Internet du SMICTOM : <http://www.smictom-centreouest35.fr>